

NOMBRE DE MEMBRES
afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 09

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le **29 septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Louis BESSIERE**, Maire.

Présents: **Jean-Louis BESSIERE, Jean-Marie BONNEVIALE, Daniel BOURDY, Marie-Noëlle DANTAN, Fabienne LANDES, Vincent REYNIER, Eliane PARIS, Régine RIGAL, Audrey VIGUE-BOU.**

Représentés: **Jean-Pierre ALQUIER par Jean-Marie BONNEVIALE et Hélène BIBAL par Jean-Louis BESSIERE**

Date de la Convocation: 22/09/2022

Date d'affichage : 22/09/2022

Mme **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

Résiliation anticipée du contrat de location du T1- Studio Amans

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par courriel du 26/09/2022, le locataire du logement T1-Studio Maison Amans, sis La Calade Basse, 12390 BELCASTEL, a demandé la résiliation du contrat annuel reconductible tacitement, signé le 15/12/2021. Le locataire quittera les lieux le 10/11/2022.

Le locataire pouvant mettre fin à tout moment au bail ci-dessus indiqué a ainsi respecté le délai imparti par l'art III du contrat de location qui requiert de donner au bailleur un préavis d'un mois.

Par conséquent, le Maire propose que ledit contrat soit résilié et que la résiliation prenne effet à partir du 11/11/2022.

Le dépôt de garantie de 300 €, versé par le locataire, sera remboursé en l'absence de dégradations, après avoir effectué un état des lieux de sortie en présence du bailleur et du locataire. Il sera restitué dans le délai maximal de deux mois à compter de la date de départ du locataire, déduction faite, le cas échéant, des sommes restant dues au bailleur.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande de résiliation du contrat ci-dessus aux conditions sus-indiquées.

Fait et délibéré à BELCASTEL,

Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.
Le Maire, Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 06/10/2022
- publication sur le site internet : 06/10/2022